

CRPA - Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton. 14, rue des Tapisseries, 75017, Paris.

Site internet : <http://crpa.asso.fr> Pour nous contacter, <https://lc.cx/IIItoP>

André Bitton.

Paris, le 21 janvier 2024.

A l'attention de Mme Elise Leboucher, députée France insoumise du Mans, intergroupe NUPES, Assemblée nationale.

OBJET : contribution personnelle.

Madame la députée,

Je vous confirme mon accord avec le contenu du mail que le Dr Philippe Champagne de Labriolle (psychiatre honoraire des hôpitaux) vous a envoyé hier, et vous envoie par ce mail ma contribution personnelle écrite. Cela rendra superflu que nous ayons à nous rencontrer. En effet comme je vous l'ai longuement exposé, j'ai assez donné. Je suis un retraité.

1. - Depuis fort longtemps, et sauf quelques secteurs tout à fait minoritaires, le service rendu aux personnes prises en charge par la psychiatrie publique est d'une telle pauvreté et induit de tels ravages dans la population concernée comme pour la société (maltraitance, deshumanisation, médicamentage des patients au lieu et place d'une prise en charge) que cela participe à produire ces "monstres sociaux" qui passent aux actes dont les media de masse se font l'écho et dont se servent les politiques dominants.

Cette situation produit aussi des cohortes de personnes et de familles qui vous disent que leur vie a été cassée, broyée et salie par de prétendus soins psychiatriques.

2. - J'observe dans le livret dont vous nous avez envoyé un tirage (en pièce jointe) qu'on n'y trouve rien ou presque (un mini paragraphe page 20 en tient lieu) qui concerne la déstigmatisation des populations concernées par le soin psychiatrique.

3. - Rien non plus sur la nécessité de développer une politique de réhabilitation et de réinsertion des patients digne de ce nom, avec une démedicalisation évidemment nécessaire.

On observe que certains professionnels liés à la fondation Fondamental ont pris cette orientation, mais ce n'est pas pour servir n'importe quelle option sanitaire et politique. Ces personnes et cette fondation servent un hygiénisme contemporain pour le moins contestable.

La moindre des choses serait que la gauche parlementaire prône une dépsychiatriation - déchronicisation puisque l'on sait qu'un nombre très conséquent de personnes chronicisées pourraient très bien se réinsérer, notamment par un développement des pratiques de pair aidance. Les fonds ainsi débloqués pourraient permettre de mieux concentrer l'effort budgétaires sur la prévention et sur les prises en charge elles-mêmes lorsqu'elles sont nécessaires et qu'elles nécessitent une concentration en moyens humains et en infrastructures.

¹ Le CRPA est adhérent au Réseau européen des (ex) usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP / REUSP).

4. - Cela supposerait par exemple de se faire à l'idée que l'UNAFAM, les institutions hospitalières, ainsi que les gestionnaires du Handicap n'ont pas à tutorer et à incapaciter le processus d'autonomisation de la gestion et de la direction de la très ample majorité des Groupes d'entraide mutuelle par les personnes psychiatisées adhérentes, à rebours de ce qui se passe entre autres en Seine-St-Denis.

Cela supposerait d'ouvrir une concertation sur la mise à effet d'une démocratie sanitaire digne de ce nom en ce qui concerne la psychiatrie.

Mais sont positionnés contre cela, si j'ai bien compris, des leaders d'opinion tels M. François Ruffin (le corporatisme, la seule défense des intérêts des salariés), France assos santé, nombre d'éléments à la direction de l'UNAFAM ... etc.

Quoiqu'il en soit je trouve que ce livret que vous nous avez envoyé concernant des amendements relatifs à la santé mentale dans le cadre des débats avortés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024 est très silencieux sur ces questions de démocratie sanitaire, et de déstigmatisation des populations concernées par un suivi psychiatrique.

5. - Je me permets de vous poser ces questions :

En équité, est-ce que cela vous convient que des millions de personnes dans ce pays soient deshumanisées, décérébrées, livrées à la vindicte publique et que ces personnes n'aient que cela à vivre, du moment que cela fasse de l'emploi ?

Est-ce que cela vous va, en équité, que ce qui compte ce sont les intérêts des salariés d'un tel système et que les personnes psychiatisées ou l'ayant été, n'aient pas leur mot à dire, sauf à être des fous et des folles de service sans autonomie qu'on fait donner pour mieux discréditer toute parole des personnes concernées et mettre en avant la parole et les prises de position de professionnels et de leurs représentants, lesquelles tiennent toute la place et sont seules à être crédibilisées ?

En équité, nos deshumanisations vous conviennent-elles ? Est-ce pour des personnes de votre entourage une jouissance malsaine basée sur l'instinct de domination comme on peut le constater si souvent dans les relations professionnels de la psychiatrie / patients ?

En conclusion je trouve que si la psychiatrie en France sombre étape par étape dans une telle déchéance c'est qu'il y aurait lieu de changer d'approche et de refonder un tel système, ce qui passe par un changement radical dans le regard qui est porté aux personnes concernées.

Mais de cela dans le livret que vous nous avez envoyé, on ne lit pas grand-chose, hélas.

Veillez agréer, madame la députée, mes respectueuses salutations.